

Ganioz Xavier, député		M1077.09	
Vote par internet pour les Suisses de l'étranger inscrits dans le canton de Fribourg		CHA	
		Cosignataires: --	
Reçu SGC: 07.08.09	Transmis Dir.: 13.08.09*	Parution BGC: sept. 2009	

Dépôt

Par la présente motion, je demande au Conseil d'Etat d'instaurer le vote par internet pour les Fribourgeois-e-s de l'étranger, ceci sur le modèle de la convention établie entre le canton de Bâle-ville et celui de Genève.

Développement

« Être Suisse » ; voilà deux mots qui s'articulent en question à chaque commémoration du 1^{er} août, derrière toute discussion portant sur l'immigration dans notre pays et à chaque départ de l'un-e de nos concitoyen-ne-s vers l'étranger.

Qu'est-ce qu'être suisse ou fribourgeois hors de notre pays ? Est-ce une stricte question de passeport ? D'attachement à certaines valeurs ? Ou de participation active à nos institutions ? La réponse la plus juste semble se situer à l'intersection de ces questions, non exhaustives évidemment.

La dernière interrogation souligne toutefois la problématique particulière des Suisse-sse-s, et plus singulièrement des Fribourgeois-es, qui résident à l'étranger.

Par la nature de leur situation géographique, nos concitoyen-ne-s de l'étranger ne bénéficient pas directement des débats politiques qui ont lieu dans nos communes ou qui traversent notre canton. L'information médiatique dont nous profitons au quotidien à l'intérieur de nos frontières ne leur est, de même, accessible qu'indirectement ou de manière différée. A cela s'ajoute un processus de vote que nombre de Fribourgeois-es de l'étranger estime trop administratif, compliqué, voire tracassier[†].

Le cumul de ces entraves rend le devoir de citoyen-ne particulièrement peu aisé pour nos compatriotes vivant hors de Suisse.

La formule de vote par internet – dite «E-Voting» – apparaît comme une solution adaptée et peu onéreuse pour parer aux entraves précitées. Dans cet esprit, les cantons de Neuchâtel, Genève et Zurich se sont avancés comme cantons-pilotes[‡] pour le vote par internet et les premières expériences engrangées se révèlent positives.

Or, nous apprenons par le bulletin parlementaire du groupe «Suisses de l'étranger», intitulé «Nouvelles de la 5^e Suisse»[§], qu'une convention a été signée entre le canton de Bâle-ville et celui de Genève pour permettre aux Suisse-sse-s de l'étranger, inscrit-e-s dans le canton de Bâle-ville, de profiter du vote par internet que permet l'infrastructure genevoise.

Il s'agit-là d'un signal fort en faveur du vote par internet, certes, mais surtout, c'est un pas important, accompli pour nos concitoyen-ne-s de l'étranger.

Ainsi, par la présente motion, je demande que le Conseil d'Etat instaure le vote par internet pour les Fribourgeois-es de l'étranger, ceci sur le modèle de la convention établie entre le canton de Bâle-ville et celui de Genève.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

† Ceci, malgré l'existence de la plate-forme « SwissInfo » ;

‡ Depuis 2003 ;

§ Bulletin N° 2, juillet 2009.